

DELIBERATION

Du Conseil Municipal de SAINT-ANDELAIN Approbation du CFU 2025 du budget communal

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 19 heures 00
Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Sous la présidence de Mme Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	11
Nombre de conseillers présents	:	9
Nombre de suffrages exprimés	:	9

Date de Convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2026

Présents : Nathalie Liébard (Maire), Franck Champeau (1er adjoint), Aude Clenet (2ème adjoint), Stéphanie Brun, Claude Chauveau, Séverin Chollet, Simone Mauroy, Valérie Dagueneau, Sandrine Blanchet

Absents ayant donné pouvoir :

Absent : Fabien Crotté, Julien Gresle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2024-31 du 17/06/2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Approbation du compte administratif du budget de la commune

Le compte administratif 2025 s'établit comme suit :

*en fonctionnement : Recettes : 401 924.33 €
Dépenses : 396 729.04 €

Soit un solde excédentaire de 5 195.29€

auquel il faut ajouter le résultat excédentaire de 2024, à savoir 304 274.99€. Ce qui fait ressortir un résultat excédentaire de 309 470.28 €

*en investissement : Recettes : 84 213.02 €
Dépenses : 204 403.63 €

Soit un résultat déficitaire de 120 190.61 €, auquel on ajoute l'excédent de 2024 pour 58 873.19 €. Ce qui fait ressortir un résultat déficitaire de 61 317.42 €.

Par ailleurs, les « Restes à réaliser » (dépenses et /ou recettes prévues mais non réalisées en investissement sur l'exercice précédent), s'établissent comme suit :

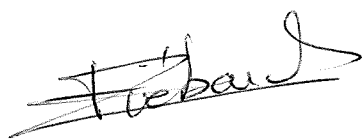
En recette : 6 375.00 €
En dépenses : 9 422.45 €

Après présentation par Madame le Maire, Madame Aude Clénet, désignée Présidente de séance, fait procéder au vote du compte administratif de la commune pour l'année 2025.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire
Nathalie LIEBARD



Le secrétaire de séance
Mauroy Simone



Au registre suivent les signatures